

**CONSEIL DU 1<sup>er</sup> ARRONDISSEMENT**

**Séance du mardi 22 mai 2018**

-----

**PROCÈS-VERBAL**

**PRÉSENTS**

M. Jean-François LEGARET,  
M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON,  
M. Marc MUTTI, M. Baptiste BOUSSARD,  
Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR,  
Mme Michèle HAEGY, Mme Françoise FILOCHE

**EXCUSÉES**

Mme Martine FIGUEROA donne pouvoir à M. Emmanuel CALDAGUES  
Mme Catherine TRONCA donne pouvoir à Mme Françoise FILOCHE

\* \* \* \* \*

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 heures sous la présidence de M. Jean-François LEGARET, Maire du 1er Arrondissement.

\* \* \* \* \*

Le Conseil d'arrondissement désigne à l'unanimité, sur proposition de M. Jean-François LEGARET, Mme Catherine MATHON et Mme Françoise FILOCHE en qualité de secrétaires de séance.

**Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil d'Arrondissement des 18 avril et 3 mai 2018**

M. Jean-François LEGARET demande si ces projets de procès-verbaux appellent des observations.

Mme Françoise FILOCHE remarque qu'à deux reprises, elle est appelée François FILOCHE. Elle demande une rectification afin que le « e » soit ajouté à son prénom.

M. Jean-François LEGARET estime que cette demande de rectification est légitime. Il admet que cela lui a également échappé et annonce que le procès-verbal sera corrigé. Il demande si d'autres élus souhaitent intervenir. Il propose de passer au vote.

En l'absence d'avis contraire et sous le bénéfice de cette observation, les procès-verbaux des séances du 18 avril 2018 et du 3 mai 2018 sont adoptés à l'unanimité

## **Budget supplémentaire 2018 de l'État Spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement**

### **Réaffectation des reports de crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de Quartier**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ces 2 projets de délibération.

M. Marc MUTTI indique que, pour des raisons de fluidité de présentation, il rapportera conjointement ces 2 projets de délibération. Il indique toutefois que ces rapports donneront lieu à deux votes séparés.

Le Budget supplémentaire de l'Etat spécial est en majeure partie la conséquence du Compte administratif qui relate l'exécution effective des crédits inscrits à l'état spécial pour l'ensemble de l'année 2017. Il rappelle que le Conseil a voté ce Compte administratif lors de l'avant-dernière séance. Pour résumer, le Budget supplémentaire est à la fois, par construction, un budget de report des crédits non consommés de l'année précédente et un budget d'ajustement qui permet de rééquilibrer les prévisions du budget primitif en cours d'exercice. Il est possible d'opérer des transferts de crédits entre dotations. M. MUTTI ne rentrera pas dans le détail, la DGS ayant transmis un rapport synthétique. Il se contentera donc de souligner les grandes lignes de ce rapport.

En préambule, ce BS ne comporte pas d'abondements de crédits initiaux du Budget primitif demandés par la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement pour 2018 et ce, comme les années précédentes, ce qui représente un gage de bonne gestion des deniers publics. Il note également qu'aucun transfert entre dotations n'est demandé par la Mairie du 1<sup>er</sup>. Il précise le montant des crédits ouverts pour 2018 qui intègre les crédits du Budget primitif avec les reprises des rapports constatés lors du vote du Compte administratif : 433 119 € pour la dotation d'investissement ; 348 855 € pour la dotation d'animation locale ; 1 019 284 € pour la dotation de gestion locale, soit un total de 1 801 260 €.

A ce stade, M. MUTTI observe deux points notables en termes de transfert du budget du 1<sup>er</sup> arrondissement vers le budget de la Ville. Outre le traditionnel transfert de 6 098 € correspondant à la restitution à la DEVE pour les dépenses de produits horticoles, il signale qu'avec l'arrivée de la nouvelle Maison de la vie associative et citoyenne, commune au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>ème</sup> arrondissements, la Ville a décidé de récupérer les reports dits libres d'emploi de cette fonction 2042 de la DGL, soit 58 062 €.

Au niveau de la dotation d'investissement, il mentionne le projet de rénovation de la salle d'audience du tribunal d'instance. Il rappelle que les services du tribunal d'instance restitueront leurs locaux dans la semaine du 11 juin. Il faudra sans doute prévoir des travaux de rénovation, ajoute-t-il.

La dotation d'investissement de l'Etat spécial supporte aussi la section investissement des conseils de quartier soit 8 264 € par an et par conseil de quartier. Le Compte administratif 2017 a révélé des reports cumulés de 47 279 €, soit en très nette baisse par rapport à 2016. Il note en effet une très forte consommation des conseils de quartier en 2017. Il rappelle également que la délibération cadre de juin 2015 votée par le Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement à l'unanimité entraîne une reprise par l'Etat spécial de 14 807 € à l'occasion de ce BS. L'article 2 de cette délibération cadre prévoit que la somme constatée en termes de report reprise par l'Etat spécial est utilisée pour financer des opérations d'intérêt général ayant un impact local : travaux dans les écoles ou dans les établissements de la petite enfance par exemple. M. MUTTI rappelle que les conseils de quartier conservent par voie de conséquence 32 472 €. Il insiste sur le fait qu'il a pu constater une très forte consommation des quatre Conseils de quartier en matière d'investissement.

Il ajoute que le montant total de la dotation d'animation locale est de 348 588 € dont 180 336 € de reports. Il ne reviendra pas sur les chiffres constatés dans le rapport de synthèse. Il note en revanche que cette dotation abrite la dotation annuelle de fonctionnement de conseils de quartier, soit 3 306 € par an et par conseil de quartier. Le Compte administratif fait apparaître des reports cumulés en fonctionnement de 19 470 €. Conformément à la délibération cadre de 2015, il est constaté une reprise de 6 980 € par l'Etat

spécial et, par voie de conséquence, 12 489 € de reports conservés par les conseils de quartier. L'article 1 de cette délibération précise que la somme constatée servira à financer des opérations d'intérêt général ayant un impact local sur chacun des quartiers comme, par exemple, une participation de la Mairie par exemple au bal des pompiers ou au Noël des enfants.

M. MUTTI indique ensuite que le montant total de la dotation de gestion locale en 2018 s'élève à 1 019 284 € avec une restitution à la DEVE de 6 098€ pour l'acquisition de produits horticoles et 58000 € repris par la Ville au titre de la fonction "Maison de la vie associative et citoyenne".

Les dépenses dites de fluides (gaz, électricité, eau) représentent le principal poste de cette dotation. Ce sont traditionnellement les plus sujettes aux variations entre Budget primitif et Budget supplémentaire. Cela étant, aucun ajustement n'est prévu sur ce poste-là entre les deux budgets. Le seul point notable est, selon lui, à identifier sur la fonction 020 dite administration générale. Cette fonction atteint 160 000 € cette année. Elle recentre tous les reports libres d'emploi de la dotation de gestion locale dans la mesure où la plupart des directions de la ville n'ont pas demandé la consommation de ces reports, hormis à la marge. Les autres fonctions n'appelant pas de commentaires particuliers, il propose d'adopter le Budget supplémentaire et la délibération de réaffectation des crédits non utilisés par les conseils de quartier.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et le Directeur général des services qui ont établi ce rapport de présentation qu'il qualifie de clair et lisible. Il remarque qu'il permet d'accéder très facilement aux chiffres clés de ce Budget supplémentaire de l'Etat spécial.

Il demande si les élus souhaitent poser des questions.

Mme Catherine MATHON souhaite profiter de l'occasion pour rappeler quelques manifestations et investissements réalisés par les conseils de quartier grâce à ces dotations de fonctionnement et d'investissement. A titre d'exemple, le conseil de quartier des Halles a organisé le Circul'livre et Art en premier, une exposition d'artistes. La dotation participe à la location du piano pour effectuer les 36 heures de Saint-Eustache et finance particulièrement les coupes de cheveux aux sans-abris grâce à un coiffeur des Halles. En investissement, le conseil de quartier des Halles a financé le trampoline du gymnase Suzanne Berlioux et a participé à l'achat de matériel pour l'équipement de la crèche Rambuteau.

Le conseil de quartier Saint-Germain l'Auxerrois organise deux vide-greniers, un au printemps, un à l'automne. Il organise également un tournoi de pétanque suivi d'un pot réunissant tous les participants. Cette année, une visite de la Comédie française a également été réalisée. En investissement, le conseil de quartier a financé du matériel de pétanque pour organiser le tournoi qui s'était interrompu lorsque l'association partenaire de pétanque s'est dissoute.

Les conseils de quartiers Vendôme et Palais Royal participent à la location du piano pour les 36 heures de Saint-Eustache et ont équipé en matériel la crèche Saint-Roch en participant de façon mutualisée à ses acquisitions.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON pour ces précisions sur le bon emploi des chiffres affectés à l'Etat spécial. En l'absence d'autre intervention, il propose de passer aux votes.

Le Conseil d'arrondissement adopte le Budget supplémentaire 2018 de l'État Spécial du 1<sup>er</sup> arrondissement, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY) et 2 Abstentions (Mme Françoise FILOCHE, Mme Catherine TRONCA)

Le Conseil d'arrondissement adopte la délibération portant sur la réaffectation des reports de crédits non utilisés sur les dotations de fonctionnement et d'investissement des Conseils de Quartier, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY) et 2 Abstentions (Mme Françoise FILOCHE, Mme Catherine TRONCA)

## **Désignation des élus dans diverses instances du 1<sup>er</sup> arrondissement**

M. Jean-François LEGARET indique qu'il s'agit de pourvoir au remplacement de M. Nicolas MARTIN-LALANDE, soit par Mme Michèle HAEGY, soit par M. Baptiste BOUSSARD, dans un certain nombre d'instances :

- au sein de la commission des animations et expositions, il propose Mme Michèle HAEGY ;
- au sein du comité des marchés à procédure adaptée, il propose Mme Michèle HAEGY ;
- au sein du comité de la médaille, il propose Mme Michèle HAEGY ;
- au sein de la commission des demandes d'inscription à la MVAC, il propose Mme Michèle HAEGY ;
- au sein du comité de sécurité et de prévention de la délinquance des arrondissements, il propose M. Baptiste BOUSSARD ;
- au sein de la commission de concertation avec les institutions et les services publics du 1<sup>er</sup> arrondissement, il propose Mme Michèle HAEGY ;
- au sein de la commission de sélection des projets d'arrondissement soumis au vote des Parisiens dans le cadre du budget participatif, il propose M. Baptiste BOUSSARD ;
- au sein du jury pour l'opération Paris Jeunes Vacances, il propose Mme Michèle HAEGY.

M. le Maire demande si les élus souhaitent, pour certaines désignations, voter par bulletin secret. En l'absence de manifestation, il propose de délibérer à main levée sur l'ensemble de ces désignations.

Adopte la délibération portant sur la désignation des élus dans diverses instances du 1<sup>er</sup> arrondissement, par 9 voix Pour (M. Jean-François LEGARET, M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY) et 2 Abstentions (Mme Françoise FILOCHE, Mme Catherine TRONCA)

## **2018 DAE 64 - Subvention (14.000 euros) à la Chambre Régionale de Métiers et de l'Artisanat d'Ile de France (1e) pour l'organisation de l'édition 2018 du Carrousel des Métiers d'Art et de création**

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI, qui rapporte ce projet de délibération.

M. Marc MUTTI indique que cette subvention est soutenue par le Conseil régional d'Ile-de-France, la Métropole du Grand Paris et la Ville de Paris. Cette dixième biennale qui se tiendra du 6 au 9 décembre prochain au Carrousel du Louvre met en exergue l'excellence, la variété et la richesse des métiers d'art de la région Ile-de-France dans des domaines aussi variés que la décoration, le design, la mode, les accessoires et les arts avec près de 250 exposants sur plus 6 000 m<sup>2</sup>.

M. MUTTI souligne la présence de dix lauréats franciliens du prix jeunes talents 2018 décerné par la Chambre régionale des métiers et de l'artisanat avec les huit chambres départementales de la Région. Il note également la présence des Meilleurs ouvriers de France qui seront invités et présenteront leurs œuvres ainsi que de grandes écoles d'Ile-de-France à l'image de l'école Boulle, de l'école de la joaillerie et de la Cité de la céramique de Sèvres. Il rappelle que cet événement avait vu 30 000 visiteurs parcourir ses allées et avait été un franc succès. Il ajoute, pour contextualiser, que l'artisanat représente plus de trois millions d'emplois actifs, 1 300 000 entreprises, 10 % du PIB et 300 000 artisans qui partent chaque année à la retraite. Il s'agit donc d'un gisement d'emplois pour les jeunes et notamment sur les métiers d'excellence.

M. MUTTI invite donc les élus à accorder cette subvention de 14 000 euros.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Marc MUTTI et demande si cette délibération appelle des interrogations. Il rapporte qu'il a assisté aux précédentes éditions du Carrousel des métiers. Il considère que

cet évènement est toujours très intéressant et très dense. Il estime que cette manifestation mérite d'être encouragée. En l'absence d'interventions, il soumet au vote cette délibération.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur ce projet de délibération.

**2018 DASCO 30 - Caisse des Écoles (1<sup>er</sup>) - Subvention (5 530 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances**

**2018 DASCO 49 - Caisse des Écoles (1<sup>er</sup>) - Solde de la subvention 2017 (- 6 756 euros) pour la restauration scolaire, péri et extrascolaire**

**2018 DASCO 18-G Caisse des Écoles (1<sup>er</sup>) - Solde de la subvention 2017 (1 688 euros) pour la restauration scolaire**

M. Jean-François LEGARET cède la parole à M. Emmanuel CALDAGUES à qui il propose de rapporter conjointement des 3 projets de délibération.

M. Emmanuel CALDAGUES rapporte tout d'abord la subvention pour les séjours de vacances. Il rappelle que la Caisse des Ecoles du 1<sup>er</sup> arrondissement organise des séjours de vacances pendant les vacances dites intermédiaires, c'est-à-dire les vacances d'hiver et les vacances de printemps. Elle organise des séjours non labélisés Arc-en-ciel, hors zone prioritaire. La subvention s'élève à 7 € par jour et par enfant. Elle organise également des séjours Arc-en-ciel et la subvention - hors zone prioritaire - atteint 42 € par jour et par enfant. La subvention totale est donc de 5 530 €. M. CALDAGUES précise que les séjours Arc-en-ciel sont organisés en été. Ils sont très subventionnés par la Ville de Paris. Ils ont pu être rétablis puisqu'il était envisagé de les supprimer. Il se réjouit que ces séjours aient été maintenus.

M. CALDAGUES indique ensuite que le solde de la subvention 2017 de la Caisse des Ecoles est calculé de la façon suivante : nombre de repas servis - participation des familles = subvention de restauration scolaire. Cette subvention fait l'objet d'une prévision en année N-1. Au moment de constater la réalité des repas servis et la réalité des prestations familiales reçues, il reste une différence. C'est pourquoi elle fait l'objet d'un rajout ou d'une déduction. Au titre de l'année 2017, la subvention globale était de 607 708 € dont 474 366 € au titre de la part municipale, c'est-à-dire les écoles du premier degré, et 133 342 € au titre de la part départementale c'est-à-dire pour le collège. La subvention était de 599 264 € dont 467 610 € au titre de la part municipale et 131 654 € au titre de la part départementale. Il est donc question de prévoir une déduction au troisième acompte de la subvention 2018 pour 8 404 € concernant les repas servis en 2017 dont 6 756 € au titre de la part municipale et 1 688 € au titre de la part départementale.

M. CALDAGUES explique que le Conseil doit se prononcer sur le projet de délibération municipale, sachant que le projet de délibération du Conseil départemental est communiqué uniquement pour information. Il propose de donner un avis favorable pour la subvention des séjours de vacances et un avis favorable pour le solde de la subvention pour la restauration scolaire.

M. Jean-François LEGARET remercie M. Emmanuel CALDAGUES et demande aux élus s'ils souhaitent l'interroger sur ces délibérations. Il donne la parole à Mme Catherine MATHON.

Mme Catherine MATHON voudrait savoir si toutes les demandes des parents peuvent être satisfaites et si les demandes sont nombreuses pour bénéficier des séjours de vacances.

M. Emmanuel CALDAGUES répond que les demandes sont en général satisfaites. Il précise qu'il est parfois difficile de satisfaire l'intégralité des demandes. Dans ces cas-là, ils utilisent un système imparfait mais qui a le mérite d'exister. Ils acceptent les demandes en fonction d'un ordre de priorité. Les premières demandes sont alors satisfaites. M. CALDAGUES confie toutefois que cela arrive rarement.

M. Jean-François LEGARET donne la parole à M. Marc MUTTI.

M. Marc MUTTI rappelle le rôle joué par Mme Martine FIGUEROA qui préside le dispositif Paris Jeunes Vacances permettant aux jeunes de l'arrondissement de bénéficier de chèques vacances de 100 à 200 euros par projet. Cela finance souvent des projets de jeunes en difficulté.

M. Jean-François LEGARET demande si ces délibérations appellent d'autres commentaires. En l'absence d'intervention, il soumet les deux délibérations aux voix.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération 2018 DASCO 30.

Le Conseil d'arrondissement donne un avis favorable à l'unanimité sur le projet de délibération 2018 DASCO 49.

Le Conseil d'arrondissement prend acte de la communication du projet de délibération 2018 DASCO 18-G.

### **2018 DDCT 110 - Signature d'une convention avec l'Union européenne pour percevoir un financement européen dans le cadre du projet APProach consacré à l'inclusion des citoyens européens mobiles dans la ville d'accueil**

M. Jean-François LEGARET annonce qu'il rapportera cette délibération qu'il qualifie d'assez inhabituelle.

Elle concerne une subvention à percevoir de la part de l'Union européenne. Il explique qu'il est toujours favorable au principe qui consiste à solliciter des subventions, à condition qu'elles portent sur des actions utiles. Différents éléments l'interpellent dans cette délibération et déclenchent chez lui une certaine perplexité.

Il est question d'une convention sur le projet APProach, signifiant littéralement mettre en contact et rapprocher la Ville de Paris avec un certain nombre de villes. Sont mentionnées les villes de Paris, de Milan, de Lisbonne - des capitales administratives ou économiques - et des villes qui ne lui paraissent pas être du même rang : Etterbeek en Belgique, Néa Smýrni en Grèce, Vejle au Danemark. M. le Maire ne comprend pas comment ce panel a été défini puisque les villes n'ont pas les mêmes statuts. Il juge l'assemblage proposé curieux.

M. Jean-François LEGARET ajoute qu'il est question de confier la coordination, la réception et le reversement de la quote-part de la subvention à l'association ALDA dont il entend parler pour la première fois dans le cadre des aides de la Ville de Paris. Il est également inscrit que la Ville apportera son propre financement pour un montant de 17 000 € et qu'un partenariat européen serait sollicité à hauteur de 70 000 €.

Il souligne que l'action devrait se dérouler en trois phases successives et complémentaires. La première phase durerait six mois, la deuxième un an, la troisième six mois. Cette période recouvrirait très précisément le calendrier des prochaines élections municipales. Il voit en arrière-pensées l'organisation d'actions à destination des électeurs communautaires qui disposent du droit de vote aux élections municipales.

M. le Maire trouve donc que, derrière une apparence louable, il est en droit de se poser un certain nombre d'interrogations. Sur la définition du périmètre, tous les partenaires européens ne sont pas présents. Il constate notamment que l'Allemagne ne figure pas dans le panel alors que l'Europe a été fondée par la France et l'Allemagne. Il remarque qu'aucune ville d'Espagne n'est représentée. Cette sélectivité l'interpelle donc.

Il indique qu'il est également question de donner des cours d'anglais au personnel administratif ainsi

que des explications sur le fonctionnement de l'application et de la plateforme en ligne. Il n'est pas contre le fait d'inciter l'administration parisienne à être bilingue et progresser en anglais mais il trouve la ficelle un peu grosse.

Pour toutes ces raisons, il laisse le vote à l'appréciation et à la sagesse du Conseil. M. LEGARET annonce qu'il s'abstiendra sur cette délibération.

Mme Catherine MATHON approuve l'analyse de M. le Maire. Pour les mêmes raisons, elle se ralliera à sa décision.

Mme Françoise FILOCHE votera cette délibération. Elle considère que cette décision prend à bras le corps les problèmes de non connaissance pratique des Européens séjournant en France et dans le 1<sup>er</sup> arrondissement en particulier. Elle dit avoir été déjà confrontée à des questions posées par des personnes de nationalité portugaise, espagnole et belge qui ne savaient pas quand et comment voter. Elle pense qu'une évaluation, prévue dans la première phase, est utile afin de voir ce qu'il se passe dans l'administration et d'apporter des réponses. Mme FILOCHE regrette la position de M. le Maire car elle trouve ce projet extrêmement pratique.

M. Jean-François LEGARET demande si d'autres élus souhaitent intervenir et donne la parole à Mme Catherine SALVADOR.

Mme Catherine SALVADOR demande si la subvention est destinée à la Ville de Paris, au Grand Paris ou à l'arrondissement.

M. Jean-François LEGARET répond que la subvention sera perçue par la Ville de Paris.

Mme Catherine SALVADOR note également que les villes mentionnées ont des statuts très divers.

M. Jean-François LEGARET précise que les Conseils et les Mairies d'arrondissement ne sont appelées à jouer strictement aucun rôle. Les citoyens européens qui s'installent à Paris, se rapprochent de leur arrondissement pour savoir à quoi servent les institutions. Cela n'est pas évoqué. Seule la Mairie de Paris fait l'interface. Ne serait-ce qu'à ce titre-là, cette délibération et cette convention ne correspondent, selon lui, absolument pas à la réalité.

M. le Maire cède ensuite la parole à Mme Josy POSINE.

Mme Josy POSINE annonce qu'elle votera contre car elle est défavorable aux prévisions de politiques qui se dessinent derrière cette démarche.

Mme Martine FIGUEROA assure qu'elle se positionnera également en défaveur de cette délibération. Elle s'étonne qu'aucune ville d'Espagne ne figure dans la sélection alors qu'une grande communauté espagnole est établie en France. Elle souligne que l'Espagne est extrêmement présente au quotidien. Elle demande si l'association ALDA a d'autres activités.

M. Jean-François LEGARET répond qu'il n'en a jamais entendu parler. Aucun état financier, aucune information n'est proposée sur cette association. Il rapporte qu'en découvrant ce projet de délibération, il jugeait intéressant de solliciter des subventions. Mais, en lisant entre les lignes, il a trouvé la ficelle un peu grosse au bénéfice de la Mairie de Paris sans la moindre politesse à aucun endroit faite aux mairies d'arrondissement.

M. le Maire soumet ce projet de délibération aux voix, qui reçoit un avis défavorable, par 8 voix Contre (M. Emmanuel CALDAGUES, Mme Catherine MATHON, M. Marc MUTTI, Mme Martine FIGUEROA, M. Baptiste BOUSSARD, Mme Josy POSINE, Mme Catherine SALVADOR, Mme Michèle HAEGY), 1 abstention (M. Jean-François LEGARET) et 2 voix Pour (Mme Françoise FILOCHE, Mme Catherine TRONCA)

### **Validation de candidatures aux Conseils de Quartier**

Sur proposition de M. Jean-François LEGARET, le Conseil valide la candidature de M. Bernard REPESSE au Conseil de Quartier les Halles.

● \* \* \* \* \*

### Questions des élus

M. Jean-François LEGARET demande si les membres élus souhaitent poser des questions. Il cède la parole à Mme Françoise FILOCHE.

Mme Françoise FILOCHE voudrait revenir sur la votation organisée du 25 mai au 3 juin sur le climat. Elle remercie M. le Maire d'avoir ouvert les portes de la Mairie, ce qui est tout à fait important pour que les personnes souhaitant s'informer et voter puissent venir. Elle assure qu'elle participera personnellement à cette votation dans différents endroits de l'arrondissement en fonction des recommandations : marchés, place des Innocents...

M. Jean-François LEGARET explique que se multiplient ces votations citoyennes qui emportent des succès mitigés et qui ne répondent à aucun critère précis en ce qui concerne la participation des citoyens. Il rappelle qu'une modalité légale figure dans la loi mais n'a jamais été utilisée à Paris. Il s'agit du référendum local. Plusieurs conditions sont posées. Pour participer à ce référendum, il faut être électeur inscrit sur les listes électorales et en âge de voter. Il faut en outre que le référendum soit organisé sur l'ensemble du territoire de la commune, soit les 20 arrondissements pour Paris. Enfin, une seule question doit être posée et à laquelle il ne soit possible de répondre que par oui ou par non. Ce référendum est une vraie consultation républicaine et citoyenne, qui s'adresse aux électeurs et qui donne des résultats incontestables.

Le reste représente un acte de communication dont il est possible de faire usage mais les résultats de cette consultation n'auront jamais aucun caractère probant. M. le Maire précise qu'il ne s'oppose pas à cette organisation mais il note une grande multiplication de consultations de cette nature. Il signale que les participations ne sont pas très massives et que les résultats sont quasiment inexploitablement et remarque que cela n'empêche pas la Mairie de Paris d'en faire des proclamations et des opérations de communication extrêmement visibles et spectaculaires.

M. Baptiste BOUSSARD rapporte que samedi, Mme la Maire de Paris est venue dans le 1<sup>er</sup> arrondissement inaugurer un jardin des Halles qui n'est pas fini. En tant que riverain et représentant de riverains, personne n'a ici été invité à cette inauguration. Ni les associations ni les élus n'ont été prévenus. L'ensemble de ces personnes a pourtant œuvré pendant presque dix ans pour que ce chantier se passe dans les meilleures conditions possibles pour ceux qui le subissent. Il trouve cela triste et lamentable, preuve d'un grand mépris de la part de l'Hôtel de Ville à leur égard. Il n'est absolument pas tenu compte de ce que les riverains et élus ont subi. Il tenait à l'exprimer publiquement au nom des riverains, des commerçants et de tous ceux qui ont souffert et qui souffrent encore puisque le jardin, malgré son inauguration, n'est pas fini.

M. Jean-François LEGARET précise qu'il a été invité un peu tardivement. Il s'est rendu à cette invitation qui a consisté à visiter les travaux de la bourse de commerce puis à tenir un déjeuner partagé avec Mme Anne HIDALGO, son premier adjoint et les trois autres Maires des arrondissements alentour. Ils sont désormais un peu chez eux dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, observe-t-il.

Le centre La Place et le Conservatoire ont ensuite été visités. Un hommage à Henri Salvador a été également rendu en présence de leur collègue Mme Catherine SALVADOR. Enfin, un geste inaugural devant Saint-Eustache sous forme de ronde a été opéré. M. LEGARET confie qu'il a été interviewé sur France 3. Il a souligné la curieuse habitude de Mme Anne HIDALGO d'inaugurer des équipements inachevés. Ce fut le cas pour la Canopée comme pour le jardin des Halles. Les commentaires et questions étaient assez critiques, a-t-il pu constater. Il n'a pas souhaité participer à ce flot de critiques car, à entendre les observateurs, tout ce qui a été fait aux Halles a été raté. Il rappelle qu'ils ont subi des nuisances extrêmement lourdes mais tous ceux qui aiment ce quartier espèrent qu'il revive complètement. Il ne veut donc pas entretenir cette vision

exagérément péjorative sur les Halles. Ce n'est pas du tout le sentiment partagé par les habitants et les riverains.

Mme Françoise FILOCHE remercie M. le Maire pour ces dernières paroles. Elle précise qu'elle n'était pas invitée non plus. Elle s'est toutefois rendue à l'évènement. Elle a assisté à une danse joyeuse et sans prétention. Elle dit avoir apprécié les rencontres avec de nombreuses personnes qui disaient leur plaisir de voir les travaux s'achever. Elle considère en effet que les travaux sont en grande partie terminés. Beaucoup de personnes semblent apprécier le nouveau jardin, poursuit-elle. Le mélange des populations sur cette prairie correspondait à leurs envies. Mme FILOCHE précise que se mêlent des promeneurs, des touristes et des personnes qui travaillent. Elle ne peut que s'en réjouir.

M. Jean-François LEGARET respecte l'opinion de Mme Françoise FILOCHE. Il rappelle toutefois que l'opération des Halles - et notamment le jardin - sera terminée, *a priori*, à la fin du premier trimestre 2019. Les travaux ne sont donc pas encore achevés. Il dit avoir été impressionné par la visite du chantier de la Bourse de commerce qu'il a trouvé très spectaculaire. Les travaux y avancent très vite. Malgré quelques retards, ils devraient s'achever bientôt afin de permettre à la Fondation François Pinault d'ouvrir ce lieu à la fin de l'année 2019. Compte tenu de l'ampleur des travaux, il s'agit d'une assez belle prouesse. M. le Maire ajoute qu'il a formulé une demande auprès de Jean-Jacques AILLAGON pour que les membres du Conseil d'arrondissement puissent venir visiter le chantier. Ils verront s'ils pourront élargir cette visite à certains acteurs particulièrement intéressés par cette opération. Il espère pouvoir proposer rapidement une date pour son organisation. Il pense que cette visite sera tout à fait intéressante.

Mme Catherine MATHON souhaite apporter un témoignage. Elle assiste depuis quelques jours à des rassemblements de jeunes autour ou à l'intérieur des Tuileries. Elle précise qu'il s'agit de grands rassemblements et qu'elle a eu peur pour la première fois vendredi dernier. Elle était seule, à 10 heures du matin, et chaque passant était encerclé par quelques jeunes. Elle dit avoir appelé la police et trois policiers sont arrivés en vélo. Ce matin, cela a recommencé. Mme MATHON insiste sur le fait que ce phénomène est impressionnant. Ils étaient plus de 25 Roms, alerte-t-elle. Elle a eu peur d'être dépouillée sur place. Elle rapporte qu'ils ont encerclé des touristes en essayant d'arracher le sac. Elle sait que M. le Maire voit le commissaire de police régulièrement et suppose qu'il est au courant. Elle comprend néanmoins que l'effectif n'est pas suffisant pour assurer une surveillance permanente. Elle ajoute qu'elle les a vus s'enfuir de l'esplanade du Général-Lemonnier et répète que la taille de ces rassemblements est effrayante.

M. Jean-François LEGARET remercie Mme Catherine MATHON. Il ajoute qu'il en a vus beaucoup samedi entre la Mairie et les Halles. Il note que le week-end de la Pentecôte déclenche le début de la grande saison touristique. Il entend dire par les responsables des métiers du tourisme que l'afflux de touristes est plus important pour cette saison. Le remplissage des hôtels est plutôt satisfaisant mais il existe des activités parasitaires comme celle qui vient d'être signalée. Il reconnaît que sa question est pertinente et indique qu'il rencontre effectivement le commissaire divisionnaire et ses équipes assez régulièrement. Une réunion est programmée prochainement et M. le Maire ne manquera pas de mettre ce point à l'ordre du jour de leurs discussions.

Avant de lever la séance, il annonce que le prochain Conseil d'arrondissement se tiendra le 18 juin.

\* \* \* \* \*

La séance est levée à 19 heures

\* \* \* \* \*

## Questions de la salle

M. Jean-François LEGARET propose de passer aux questions de la salle.

M. Alain LE GARREC précise qu'il veut poser plusieurs questions. Il souhaiterait, en premier lieu, que M. le Maire fasse un point sur les appartements de la rue des Prouvaires. Il est saisi par l'attentisme de Paris Habitat. Il a également été informé d'un important dégât des eaux rue Perrault. Un ou deux appartements seraient aussi en mauvais état avec peut-être une atteinte à l'ascenseur. Cela pose problème puisque qu'une petite fille handicapée habite au quatrième étage.

M. LE GARREC souhaite également faire remarquer que des voitures en préfourrière sont stationnées rue Lescot à côté du commissariat. Une camionnette est restée pendant plusieurs semaines. Il lui a été expliqué que ce problème persistait à cause d'une difficulté de fourrière entre la Ville de Paris et l'Etat. Il ne comprend pas qu'une fourrière puisse venir s'installer dans une rue piétonne. Cela le dépasse.

M. LE GARREC rappelle également que trois ou quatre acacias de la rue de la Cossonnerie ont été abattus. Les habitants ne comprennent pas pourquoi. Une rumeur circule selon laquelle tous les arbres de la rue de la Cossonnerie seraient abattus et que cette rue serait transformée en allée piétonnière pour voir l'entrée du Forum des Halles. Il n'a pas le souvenir d'avoir vu des plans de ce type. Si tel était le cas, il suggère de réunir au moins les habitants de ce quartier car ceux qui sont au courant sont particulièrement inquiets. Des bars et des restaurants ont en outre tendance à s'y agrandir de façon ridicule.

M. LE GARREC ajoute qu'il a été appelé par un habitant samedi dernier à cause d'un nombre de voitures considérable aux Halles. Le sens de circulation a en effet changé. Les travaux n'étant pas terminés, un flux entre la rue Berger et la rue du Louvre a pu être constaté, les automobilistes ne sachant pas où aller. Des sens interdits ont été modifiés. Les automobilistes ne savent pas qu'il n'est plus possible d'emprunter la rue des Halles. Les gens y passent malgré tout et se retrouvent en face d'un sens interdit. M. LE GARREC souhaitait faire part de ce problème qu'il juge incompréhensible. Les panneaux ont été installés dernièrement mais ils ne sont pas visibles, déplore-t-il.

M. Jean-François LEGARET admet qu'ils l'ont échappée belle rue des Prouvaires. Un effondrement s'est produit après qu'une solive d'une très grande longueur se soit décrochée. L'habitante, qui s'occupe en plus de son mari non voyant, a évité d'être écrasée d'extrême justesse. Il souligne qu'il ne s'agit pas d'un événement imprévisible qui se produit de manière inattendue. Il peut attester qu'il écrit depuis au moins douze ans à Paris Habitat pour signaler l'état de délabrement de cet immeuble. C'est certes un très bel immeuble mais il a été construit 300 ans auparavant. Cela nécessite des soins et des interventions. Des infiltrations d'eau ont été constatées depuis très longtemps. L'eau ruisselle sur les murs et décolle les papiers peints. M. le Maire reçoit depuis très longtemps des photos de moisissure de salpêtre. Cet immeuble semble pourrir sur pied, s'inquiète-t-il.

Paris Habitat n'a jamais réalisé les travaux importants nécessaires malgré ses multiples demandes. Les seuls travaux récents ont consisté à repeindre la cage de l'escalier qui conduit aux appartements dont celui dans lequel s'est produit l'effondrement. Ce n'est pas un travail sérieux. Quitte à évoquer une question taboue, il déplore que soit confiée à des bailleurs sociaux de cette nature la gestion d'un immeuble historique aussi fragile. Cela ne relève pas de leurs compétences, selon lui. Il s'agit d'un problème de fond.

M. LEGARET affirme que les services de Paris Habitat ne sont pas équipés pour s'occuper, maintenir, conserver un immeuble aussi ancien et fragile. Il considère que, pour réaliser tous les travaux nécessaires, il faudrait le vider entièrement de ses occupants. Il précise qu'il est composé de 17 logements. D'après les dernières informations reçues, sur ces 17 appartements, 11 seraient dans un état d'insalubrité, d'humidité très poussé. Seuls six appartements demeureraient dans un état un peu près présentable. Il note qu'en entrant dans ce bel immeuble avec cette belle porte et cette rotonde sous la voûte, chacun ressent une odeur d'humidité et de moisissure extrêmement caractéristique.

Aussi, M. LEGARET annonce qu'il a saisi Paris Habitat dans l'urgence. Un rendez-vous lui a été proposé avec le directeur général de cet organisme dans une quinzaine de jours. Il a estimé que ces délais étaient beaucoup trop éloignés et finalement, une visite se déroulera le lendemain. Il s'est beaucoup occupé de ce dossier dans la journée de vendredi malgré le week-end de la Pentecôte. Cela a permis d'avancer et de tenir cette date. Il annonce qu'il demandera un audit complet, lot par lot, appartement par appartement, avec visite intégrale des caves jusqu'aux combles. Il souhaite qu'un diagnostic exhaustif des problèmes de stabilité, de salubrité, de sécurité soit réalisé. M. le Maire rapporte que les habitants vivent dans une certaine angoisse. Après deux effondrements de plafond, ils ont le sentiment que chaque appartement est menacé.

Si les opérations de fond ne sont pas conduites en utilisant la méthode radicale consistant à vider l'immeuble de l'intégralité de ses habitants qu'il faudrait reloger pour réaliser les travaux de consolidation indispensables, l'immeuble continuera à se dégrader. Un jour, il risque fort de se produire des accidents ou des effondrements encore beaucoup plus graves. Il sait que cela est en apparence surveillé. Il s'est rendu sur place dans l'appartement le jour de l'effondrement. L'architecte de sécurité de la Préfecture de police a estimé que l'immeuble tenait encore debout. Il va de soi que ce n'est pas suffisant pour redonner de la quiétude et un sentiment de sécurité aux habitants. La salubrité, l'humidité, l'hygiène des habitants de cet immeuble sont inacceptables. Paris Habitat, compte-tenu de ses responsabilités, doit trouver des solutions beaucoup plus volontaristes. M. le Maire assure qu'il s'y emploiera et demandera que des interventions lourdes soient réalisées sur cet immeuble particulièrement dégradé.

M. Alain LE GARREC explique qu'il est au courant du dossier puisqu'il a lui-même été amené à s'y intéresser depuis 2001. Il avait fait venir Paris Habitat à l'époque, l'état de l'immeuble étant déjà lamentable. Il pense que M. le Maire a raison de demander une expertise complète de l'immeuble et rappelle qu'il a eu à gérer des immeubles à côté avec le bailleur Elogie. Au 62 rue Saint-Honoré, un effondrement de plafond est également intervenu. De l'autre côté, des problèmes d'infiltration ont aussi pu être constatés. Il pense donc qu'une expertise professionnelle de ce pâté de maison doit être commanditée car le problème dépasse, selon M. LE GARREC, le seul immeuble en question. Si un mur s'effondre dans un immeuble qui ne serait pas un immeuble social, le drame serait le même.

M. Jean-François LEGARET répond que le diagnostic devrait permettre de le déterminer. Quant à la rue Lescot, il ne dispose pas d'informations précises. Il a eu écho d'une inondation d'un caractère plus classique. L'immeuble a fait l'objet de travaux relativement importants. L'inondation ne semble pas poser problème sur la structure de l'immeuble. En revanche, il reconnaît que M. Alain LE GARREC a raison de signaler l'indispensable fonctionnement de l'ascenseur compte-tenu de la présence de cette jeune fille lourdement handicapée.

M. le Maire n'a pas de réponse à fournir sur le sujet de la fourrière. Il a constaté que des véhicules n'ont rien à faire à cet endroit. Cela l'interpelle car il s'agit d'une zone piétonne. Lorsque dans ce type de zone, le commissariat laisse des véhicules devant, cela donne un sentiment fâcheux de passe-droit ou de privatisation au bénéfice de la police. Ce n'est pas très présentable. M. Alain LE GARREC lui apprend qu'il s'agirait d'un problème franco-français avec un conflit entre la Ville et l'Etat, ce qu'il juge possible et regrettable.

Quant à la rue de la Cossonnerie, M. Jean-François LEGARET fait part de sa déception. Quelques mois auparavant, il a appris que le développement des arbres de la rue empêchait le passage de la grande échelle des pompiers si une intervention devait s'y dérouler. Il avait répondu qu'il n'était pas d'accord avec le fait de couper des arbres apparemment sains. Il note qu'un arbre a été coupé à l'angle. La souche restante laisse supposer qu'il était sain.

L'avis de la Mairie d'arrondissement n'a pas été sollicité. Il devait gêner le passage sur le carrefour. M. le Maire accepte que les arbres soient élagués pour laisser passer la grande échelle mais pas qu'ils soient coupés. Il précise que sa position tenait jusqu'à la semaine dernière. En effet, les agents de la DEVE, après consultation des pompiers et des services de sécurité, ont garanti que ce n'était pas possible. Les élaguer au point de laisser la largeur de passage pour la grande échelle reviendrait à les condamner. L'élagage serait beaucoup trop sévère.

Il est donc malheureusement proposé d'abattre ces arbres, de les remplacer par des sujets à

développement moins rapide. Il est vrai que les acacias poussent assez vite, argumente-t-il. M. LEGARET se dit meurtri mais, dans ses responsabilités de Maire, il ne se croit pas habilité à dire qu'il va défendre des arbres au risque d'empêcher le passage de la grande échelle des pompiers. Si un incendie se produisait, il pourrait même être poursuivi au titre de ses responsabilités pénales. Il a résisté, essayé d'argumenter mais les services ne lui ont pas donné raison. Cette résistance peut faire l'objet d'une confirmation puisque des débats ont été tenus à ce sujet. Il explique qu'il a demandé aux services de la voirie et aux services de la DEVE de leur soumettre un projet avec l'implantation précise de ses arbres.

M. LEGARET insiste sur le fait qu'il souhaite que des arbres soient replantés. Il ne veut pas d'aménagement complètement minéral. Il souhaite qu'une réunion soit organisée sur place avec les riverains, les commerçants et les personnes intéressées afin que chacun puisse faire connaître son avis sur le projet.

Concernant la rue Berger et les changements de sens, il rappelle que la Maire de Paris, depuis la loi votée en janvier 2017, dispose des pouvoirs en matière de police. M. le Maire souligne qu'il a été consulté par la Préfecture de police sur des changements de sens mais qu'il n'est l'est plus aujourd'hui. Il ajoute que la situation est actuellement assez inédite dans le 1<sup>er</sup> arrondissement. En effet, il observe que les panneaux de sens interdits à caractère purement décoratifs se multiplient puisque personne ne les respecte. Il a déjà évoqué celui à l'entrée de la rue des petits champs à l'angle de la place des victoires. Il y passe très régulièrement et remarque à chaque fois que des véhicules empruntent crânement cet itinéraire sans même ralentir. Des inversions sont décidées et personne ne les respecte, déplore-t-il.

M. LEGARET précise qu'il ne franchit jamais de panneaux de sens interdits au volant de sa voiture ou même de son vélo. Cela lui paraît inimaginable et il regrette que cette pratique devienne courante. Cela ne semble émouvoir personne, s'étonne-t-il. Il en a discuté avec le commissaire de police. Il a demandé pourquoi les agents ne verbalisaient pas. Le commissaire de police a répondu qu'il n'en avait jamais été informé. La Ville de Paris décide et met des panneaux. La Police n'en est pas informée et considère que cela ne les concerne pas. Les risques en matière de sécurité pour les piétons, pour les vélos le rendent assez perplexe.

M. LEGARET constate une dérive anarchique, et dans le cadre des travaux des Halles, il va de soi que des modifications de sens interviendront encore, liées à des questions logistiques évidentes. La Maire centrale prend des décisions qui sont exécutées immédiatement par les services de la voirie, sans que la Mairie du 1<sup>er</sup> arrondissement ne soit consultée.

M. Baptiste BOUSSARD précise qu'aucune demande ne parvient jusqu'à la Mairie d'arrondissement. Il explique que le dernier tronçon de la rue Saint-Honoré a été inversé. Le bout de la rue des Halles est censé être piéton et, aujourd'hui, c'est une voie à double sens. Vélos, piétons, camions et voitures s'y rencontrent. Ce problème a été signalé en vain. La Mairie centrale aurait dû inverser ce tronçon-là. Aujourd'hui, les modifications piègent les automobilistes qui tournent en rond. Ils n'ont plus d'échappatoire. Sur les Halles, un GPS est incapable d'indiquer la position. C'est pourquoi les Uber prennent des sens interdits en permanence.

M. Jean-François LEGARET remarque, en se déplaçant souvent à pied, que l'anarchie et le comportement des automobilistes représentent beaucoup de dangers pour les piétons et les vélos notamment. Il rappelle qu'il existe un code de la route et il lui semble normal de le respecter et de le faire respecter. Il n'arrive pas à comprendre comment généraliser des comportements aussi irrespectueux et dangereux.

M. Alain LE GARREC aurait préféré que les arbres qui ont 30 ans restent après 30 ans et regrette qu'ils soient coupés. Cela s'est déjà produit au niveau du jardin des Halles.

M. Jean-François LEGARET rappelle que cette opération a consisté à couper 343 arbres le 16 février 2011 en une seule matinée.

M. Alain LE GARREC ajoute qu'un autre problème concerne la rue de la Cossonnerie. Il explique

que deux cafés restaurants ont tendance à s'étendre sur l'espace public. Un propriétaire de restaurant a lui-même pris la décision de couper deux arbres sans qu'aucune contravention ne soit établie. Cet état d'esprit agace beaucoup les habitants qui ont l'impression qu'existe un passe-droit. Personne n'imagine le fait de déplacer un restaurant pour permettre le passage de la grande échelle des pompiers. Cela mérite réflexion selon lui.

M. Jean-François LEGARET confirme ces propos et note que ces deux restaurateurs se comportent de manière très irrespectueuse depuis longtemps. De manière administrative, il répond que cela ne représente pas de problème pour les pompiers. Ils déplaceront rapidement tables et chaises si besoin. Ils ne peuvent pas en revanche déplacer des arbres. C'est la seule différenciation. M. le Maire répète qu'il est très malheureux pour ces arbres. Il peut témoigner que cette solution n'est pas celle qu'il avait plaidée. Il fait cependant une nouvelle demande publique. Il entend que des arbres d'une autre essence, avec un moindre développement mais de bonne taille, soit replantés à l'image des arbres replantés dans le jardin des Halles. Planter des arbres de bonne taille coûte certes plus cher, mais il demandera à ce que soit appliqué à la rue de la Cossonnerie la clause de la Nation la plus favorisée. La plantation doit être équivalente en qualité et en taille à celle effectuée au jardin des Halles. Cela lui paraît être une légitime compensation. Il garantit qu'il plaidera en ce sens.

M. LEGARET demande si d'autres personnes souhaitent intervenir. En l'absence de demande la parole, il lève la séance.

Jean-François LEGARET

Maire du 1<sup>er</sup> arrondissement